

Mémoire matérielle du Québec

Solutions techniques et institutionnelles pour un rapatriement responsable.

Si le Québec devenait indépendant, il pourrait reprendre le contrôle effectif du Musée canadien de l'histoire à Gatineau, transformant cette infrastructure déjà située sur son territoire en un Musée national d'histoire du Québec. La souveraineté territoriale serait ainsi affirmée de facto, et tout transport massif des collections deviendrait inutile. Le Québec serait susceptible de réutiliser les espaces libérés par les collections fédérales pour regrouper d'autres fonds d'archives, créer des laboratoires de recherche de calibre mondial ou développer des programmes éducatifs et diplomatiques, maximisant ainsi l'usage de l'infrastructure existante et réduisant drastiquement les coûts comparativement à la construction d'un nouveau musée (350 M\$ - 550 M\$).



Le capital humain constituerait un levier stratégique. Le Québec pourrait offrir un droit d'option aux quelque 400 professionnels du MCH, incluant conservateurs, archivistes, restaurateurs et chercheurs spécialisés. Ce transfert serait susceptible de préserver les savoirs tacites accumulés au fil des décennies et permettrait de ne pas repartir à zéro dans la compréhension des inventaires et de l'histoire spécifique de chaque objet. La continuité scientifique et technique de la gestion des collections serait ainsi garantie, et l'expertise maison resterait mobilisable immédiatement pour toutes les fonctions de conservation et de recherche.

Les collections du Musée canadien de l'histoire qui ne proviennent pas du Québec seraient considérées comme la responsabilité du Canada. Le Québec pourrait offrir un accès temporaire aux infrastructures de Gatineau pour faciliter le rapatriement de ces biens, tout en imposant un calendrier strict. En cas de non-respect, les autorités québécoises seraient susceptibles de facturer des frais d'entreposage ou de considérer certains biens comme abandonnés, permettant ainsi de les intégrer définitivement dans le patrimoine québécois. Cette approche s'inscrit dans le cadre juridique de la succession d'État, où « *La succession d'États entraîne normalement le transfert au nouvel État des biens publics situés sur son territoire et des archives nécessaires à l'administration de ce territoire.* » -- Jacques-Yvan Morin, *Le droit international public* (1997).

Le Musée national d'histoire du Québec pourrait devenir une institution pivot pour l'ensemble du réseau muséal provincial et national. Il serait susceptible d'établir et de faire respecter les standards de conservation, les protocoles de prêt et la normalisation technique pour toutes les institutions affiliées. En tant que garant de la pérennité du patrimoine, il pourrait exercer une veille scientifique constante sur l'état de conservation des objets et sur l'intégrité des collections. La souveraineté numérique serait pleinement garantie : le Québec pourrait contrôler la propriété des bases de données, des numérisations 3D et des droits de reproduction, empêchant toute exploitation scientifique ou commerciale non autorisée par l'État.

Gatineau pourrait se positionner comme le pôle de rayonnement de la mémoire nationale, renforçant la cohésion territoriale en évitant une centralisation excessive vers la ville de Québec. Les espaces libérés par le départ des collections fédérales offriraient la possibilité de regrouper des archives supplémentaires, de créer des laboratoires de recherche interdisciplinaires et de développer des programmes pédagogiques d'envergure internationale. Cette stratégie serait susceptible d'optimiser l'usage de l'infrastructure et la visibilité scientifique et culturelle du Québec.

Pour les collections nécessitant un maintien de leur intégrité scientifique pancanadienne, le Québec pourrait privilégier des ententes de copropriété ou des dépôts croisés avec les institutions fédérales ou d'autres provinces. Ce système serait susceptible de préserver la continuité des recherches internationales tout en affirmant la propriété symbolique et juridique du Québec sur son patrimoine culturel. Pierre Nora rappelle que « *La mémoire s'enracine dans le concret, dans l'espace, le geste, l'image et l'objet.* » -- Pierre Nora, *Les Lieux de mémoire* (1984).

Ainsi, si le Québec devenait indépendant, il pourrait affirmer sa souveraineté patrimoniale, scientifique et symbolique en s'appropriant l'infrastructure existante de Gatineau, en transférant les experts et en imposant un cadre clair pour les collections hors-Québec. Cette stratégie serait susceptible de maximiser l'efficacité budgétaire, d'assurer la continuité de la recherche et de renforcer la cohésion territoriale. Comme le rappelle Guy Laforest, « *Les nations politiques cherchent à contrôler les institutions qui définissent leur mémoire collective et leur identité.* » -- Guy Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien* (1992). Gatineau deviendrait ainsi le centre incontesté de la mémoire matérielle du Québec, offrant une infrastructure scientifique et éducative capable de soutenir l'État dans toutes ses missions régaliennes.

Louis-Martin Carrière